



Groupe GDR

Communiqué

Paris, 4 juin 2026

Retraites agricoles : un pas de plus vers des pensions dignes

L'Assemblée nationale a adopté ce jour, contre l'avis du gouvernement, notre proposition de loi portée par Julien Brugerolles, visant à améliorer les plus petites retraites agricoles.

Cette proposition de loi s'inscrit dans le prolongement d'un long combat parlementaire, mené avec constance par André Chassaigne et les députés communistes et ultramarins du groupe GDR, pour que celles et ceux qui ont consacré leur vie au travail de la terre puissent enfin vivre dignement de leur retraite. Ainsi, les lois dites « Chassaigne » de 2020 et 2021 avaient permis, après plus de 4 ans de bataille parlementaire, une première revalorisation des retraites agricoles.

Cette proposition de loi s'attache à améliorer concrètement la situation des retraités agricoles restés à l'écart des précédentes avancées. Des effets d'écèlement, des exclusions persistantes, des inégalités frappent encore en effet, particulièrement les conjointes collaboratrices et les aides familiaux, 95% de femmes, continuant de les priver de la reconnaissance à laquelle elles ont droit.

Le texte adopté prévoit ainsi :

- * l'extension de la revalorisation à 85 % du SMIC (1 200 € mensuels) aux anciens conjoints collaborateurs et aides familiaux ayant une carrière complète : une avancée qui concernera 186 000 personnes dont 178 000 femmes ;
- * l'amélioration du calcul de la pension majorée de référence, en excluant les pensions de réversion et les bonifications pour enfants du plafonnement de ce minimum de pension : une avancée qui concernera 61 000 personnes dont 52 000 femmes pour un gain moyen de 66 € mensuels ;
- * la suppression du mécanisme d'écèlement qui prive aujourd'hui plus de 100 000 retraités agricoles de la revalorisation de leur retraite complémentaire au motif qu'ils ont cotisé à plusieurs régimes de retraite.

Le caractère transpartisan de ce texte et le large soutien qu'il a recueilli témoignent d'une volonté partagée de corriger les injustices qui touchent encore de nombreux retraités agricoles, en particulier les femmes. Il appartient désormais au Sénat de l'inscrire à son ordre du jour afin que les mesures votées aujourd'hui puissent entrer en vigueur dans les meilleurs délais.